



PLAN LOCAL D'URBANISME

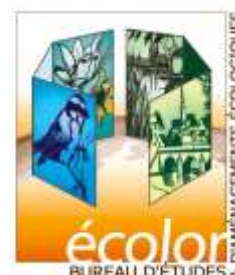


4 – ANNEXES

Liste des servitudes d'utilité publique

Dossier approuvé par Délibération du Conseil Communautaire
de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 18/05/2017

Le Vice-Président
M. Jean-Lucien NETZER



SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha- numérique	Catégories de (*) servitudes				
Hydrocarbures	11	II IIAc	Construction et exploitation de pipe-line d'intérêt général	Article 11 de la loi de finances n°58.336 du 29 mars 1958 Décret n° 59.645 du 16 mai 1959 pris pour l'application dudit article 11		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex
			<u>Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides exploitée par SPSE :</u> - 1 pipeline PRL diamètre 18" (457 mm)		Décret du 6 juin 1969	Société du Pipeline Sud-Européen (S.P.S.E.) Service de Surveillance et d'Entretien de la Ligne B.P. 14 13771 FOS-SUR-MER Cedex
			<u>Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides exploitée par Total Petrochemicals :</u> - canalisation OBERHOFFEN S/M – CARLING (NAPHTA) diamètre 16" (406 mm)		Décret du 24 février 1967	Total Petrochemicals France Direction des Pipelines 6, allée Irène Joliot Curie (Bt H) 69792 ST PRIEST Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S./P.L.U. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est Division réglementation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Eritzheim 67836 Tanneries Cedex
Télécommunications		IIIE				
	PT3	IIIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câble de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	Implanté en terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- Ligne 20 kv Brumath-rue du Gal Duport (B759)
- Ligne 20 kv Rottelsheim-rue du Houblon (B229)